



ENGAGEZ — VOUS
pour le **COMMUNAUTAIRE**

*S'engager pour une réelle
reconnaissance du mouvement
communautaire autonome*

Mémoire des membres de la campagne *Engagez-vous pour le
communautaire*

Déposé dans le cadre de la consultation sur le nouveau *Plan d'action
gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC)*

3 décembre 2019

Table des matières

| | |
|--|----|
| La campagne <i>Engagez-vous pour le communautaire</i> | 2 |
| Les groupes associés à la campagne..... | 2 |
| L'action communautaire autonome | 3 |
| Ses impacts positifs à la société | 3 |
| Impacts économiques | 3 |
| Impacts sociaux..... | 4 |
| Impacts démocratiques | 5 |
| L'engagement du gouvernement envers le mouvement communautaire autonome - État de situation..... | 6 |
| Les conséquences du sous-financement des groupes communautaires..... | 7 |
| Les conséquences du désengagement de l'État à l'égard des services publics et des programmes sociaux..... | 8 |
| Recommandations des membres de la campagne <i>Engagez-vous pour le communautaire</i> | 9 |
| Financement..... | 9 |
| Autonomie..... | 11 |
| Justice sociale | 13 |
| Conclusion..... | 15 |
| ANNEXE | 16 |
| Liste des membres du comité de coordination de la campagne <i>Engagez-vous pour le communautaire</i> | 16 |

La campagne *Engagez-vous pour le communautaire*

Engagez-vous pour le communautaire est une grande campagne nationale de mobilisation qui, depuis 2016, unit les différents secteurs de l'action communautaire autonome de partout au Québec. Elle vise une société plus juste où les droits humains sont pleinement respectés.

Concrètement, la campagne revendique une réelle reconnaissance de la contribution des groupes communautaires autonomes par un rehaussement du financement récurrent à la mission globale à un niveau suffisant (pour que les groupes puissent bien remplir leur mission) ainsi que par l'indexation de ce financement sur la base des coûts de fonctionnement des groupes (afin qu'ils cessent de s'appauvrir d'année en année). Cette reconnaissance et ce soutien passe également par le plein respect de l'autonomie des groupes, en conformité avec la *Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*. Enfin, la campagne revendique la réalisation de la justice sociale, notamment par un réinvestissement majeur dans les services publics, universels et gratuits, ainsi que les programmes sociaux, qui ont un impact direct sur le respect des droits des personnes que nous soutenons.

Les groupes associés à la campagne

Engagez-vous rallie des regroupements et des organismes régionaux et nationaux, représentant quelques 4000 groupes dans les 17 régions administratives du Québec. Ils ont tous en commun d'avoir été mis sur pied par la volonté populaire et d'être gérés par et pour les communautés.

Ils interviennent partout et dans tous les secteurs, en particulier lorsque des individus ou des groupes s'estimant lésés ont décidé de joindre leurs efforts pour corriger un problème et/ou améliorer leurs conditions de vie. Plusieurs de ces organismes sont des lieux d'engagement citoyen. Ainsi, ils participent activement à la vie démocratique québécoise, à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Vous trouverez en annexe la liste des regroupements membres du comité de coordination de la campagne.

L'action communautaire autonome

Il existe environ 4000 organismes d'action communautaire autonome au Québec. Ces organismes ont été créés par les gens de la communauté et interviennent dans une foule de secteurs : santé, éducation, immigration, écologie, famille, etc. Par leurs nombreuses activités et leur travail de défense collective des droits et d'éducation populaire, ils travaillent entre autres avec les jeunes, les aînés, les femmes, les personnes ayant des limitations fonctionnelles et les personnes assistées sociales dans le but de les aider à améliorer leurs conditions de vie et à combattre les injustices et les discriminations qui s'exercent contre eux et elles. Sur le plan démocratique, ces organismes permettent de faire entendre la voix d'une partie de la population que l'on a tendance à exclure du débat public. Tout comme les services publics et les programmes sociaux, le communautaire est un maillon essentiel du filet social québécois.

Ses impacts positifs à la société

Les organismes d'action communautaire autonome sont issus de la population et c'est pour et avec elle qu'ils travaillent à une transformation sociale en profondeur. C'est toute la société et la démocratie québécoises qui bénéficient du travail du mouvement de l'action communautaire autonome. Le gouvernement mentionne souvent l'importance de l'action communautaire autonome, mais on sent un intérêt fort pour la prestation de services qui apparaît comme une économie par sous-traitance à des organismes communautaires. Espace d'expression citoyenne, l'ACA, c'est beaucoup plus que des «services» et son objectif n'est surtout pas de remplacer les services publics. Les groupes d'action communautaire autonome revendiquent **la pleine reconnaissance de leur rôle de moteur de progrès social.**

Impacts économiques

Les organismes contribuent à maintenir environ 58 000 emplois, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Ainsi, le milieu communautaire est un secteur d'emploi plus important que l'agriculture ou la fonction publique. Également,

on y retrouve une grande proportion de femmes. De plus, environ 424 000 bénévoles sont actifs dans nos organismes.

Impacts sociaux

Les organismes contribuent, depuis plus de 50 ans, à la mise en place des protections sociales au Québec. Par leur travail de mobilisation sociale et de plaidoyer auprès des élus-es, les organismes communautaires contribuent à l'amélioration des lois et des pratiques, ainsi qu'à la mise en place de plusieurs services publics et programmes sociaux. Grâce à leur expérience terrain, ils peuvent identifier, avec l'aide des personnes impliquées dans les organismes, les différents problèmes sociaux et proposer des solutions collectives adaptées à toutes les situations. Ce sont de véritables innovations sociales et expertises qui se sont développées, par et pour les communautés, au travers des interventions des groupes communautaires, et qui ont bénéficié à l'ensemble de la société.

Pensons, à titre d'exemple, au réseau des CLSC, directement inspiré des cliniques communautaires créées dans les années 1960 par des infirmières, des citoyennes et des citoyens. Également, les garderies populaires mises en place dans différents quartiers de Montréal par les comités de parents dans les années 1970, ont fourni l'inspiration de base au réseau des centres de la petite enfance (CPE), un modèle unique qui fait aujourd'hui la fierté du Québec ! Les organismes communautaires ont aussi été parmi les premiers à offrir des services d'aide juridique aux personnes n'ayant pas les moyens de se payer un avocat, inspirant ainsi tout le modèle étatique de l'aide juridique. La liste des législations, politiques sociales, programmes sociaux et services publics qui ont été mis en place entre autres grâce au travail et aux luttes menées par l'ACA est longue : la *Loi sur l'équité salariale*, le logement social et coopératif, le Régime d'assurance parentale, la *Loi sur la protection du consommateur*, le programme de perception automatique des pensions alimentaires, la *Loi sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, les modèles d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, le mariage entre conjoints-es de même sexe, etc.

Et encore, plus récemment: la toute récente approche de gériatrie sociale mise de l'avant par l'actuel gouvernement est directement inspirée de ce qui se fait dans les centres communautaires pour aînés-es. Mentionnons aussi toute l'attention grandissante accordée - enfin! - aux enjeux de santé mentale, notamment grâce au travail acharné et concerté des groupes communautaires en santé mentale, en prévention du suicide, en défense des droits des personnes vivant avec un trouble de santé mentale et des groupes œuvrant auprès des jeunes en difficulté.

Impacts démocratiques

Un organisme communautaire existe parce que des citoyens et des citoyennes, face à un problème social qui les touche, se sont mis ensemble pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins, à leur vécu, à leur réalité. Les organismes communautaires sont donc créés et administrés par et pour les gens de la communauté représentant ainsi une forme importante et inspirante de participation citoyenne. Ainsi, les organismes d'action communautaire autonome permettent aux gens, peu importe leur niveau d'instruction, leur situation socioéconomique, leur genre ou leur origine, de donner leur opinion sur les enjeux qui les touchent. Ils permettent non seulement de donner une voix aux personnes généralement exclues des débats publics, mais ils leur donnent également le pouvoir de contribuer à l'amélioration de leurs droits et de leur propre condition de vie.

L'engagement du gouvernement envers le mouvement communautaire autonome - État de situation

Il y a près de 20 ans, le gouvernement du Québec a adopté une *Politique de reconnaissance et de financement des groupes communautaires*. Il y déclarait que ceux-ci sont « une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » et il s'engageait notamment à leur verser un « financement en appui à la mission globale ». La politique devait aussi amener toutes les instances gouvernementales à respecter l'autonomie et les instances démocratiques des groupes, notamment en s'assurant de la mise en place et du maintien des programmes de financement à la mission pour les organismes communautaires autonomes.

Pourtant, depuis tout ce temps, le financement de base des groupes stagne; il ne suit même pas l'inflation. Certains ne reçoivent aucune subvention gouvernementale; ils dépendent entièrement de fondations privées. En dépit des rehaussements au financement à la mission des dernières années ayant été obtenus suite à d'importantes mobilisations du milieu communautaire, les besoins financiers des organismes sont encore criants. En témoignent les conditions de travail difficiles, le manque criant de personnel dans les organismes, les multiples fermetures et la pression à mener toujours plus d'activités en raison de l'augmentation des besoins de la population.

De plus, la politique n'étant pas une loi, aucun ministère n'est dans l'obligation de la respecter. Presque 20 ans plus tard, nous constatons un désengagement important des ministères envers les grands principes de cette Politique, tel que le respect de l'autonomie et la mise en place de programmes de financement à la mission.

Les conséquences du sous-financement des groupes communautaires

Le problème criant de sous-financement a plusieurs impacts sur les organismes communautaires tels que la réduction des activités et des services, la réduction des heures d'ouvertures, les fermetures temporaires, les coupes de salaire ou les mises à pied, les surcharges de travail (avec tout leur lot de détresse psychologique pour les travailleuses et travailleurs), les roulements de personnel dus à l'impossibilité d'offrir des conditions de travail attrayantes, l'impossibilité de croître et de répondre à tous les besoins pour bien réaliser sa mission, etc.

Comme l'ont révélé de récentes études, les travailleuses et travailleurs des organismes vivent dans des conditions de travail bien en-dessous de la moyenne québécoise. Ainsi, un grand nombre de travailleuses et travailleurs du milieu communautaire, qui consacrent pourtant toute leur vie professionnelle et parfois même militante à lutter contre la pauvreté, se retrouvent non seulement en situation de pauvreté à leur retraite, mais aussi pendant leur vie active.

Des conditions de travail précaires

- Alors que le salaire horaire moyen des Québécoises et des Québécois travaillant à temps plein était de 24,23 \$ en 2016, celui des travailleuses et travailleurs du milieu communautaire était plutôt de 18,71 \$. Pour les emplois à temps partiel, le taux horaire est de 16,27\$;
- 34 % des postes à temps plein et 59 % des postes à temps partiel ont un salaire inférieur à 15 \$/h;
- 67 % des travailleurs et travailleuses du communautaire n'ont pas accès à un régime de retraite ou à un REER;
- 58 % des travailleuses et travailleurs du communautaire n'ont pas accès à une assurance collective;
- La majorité des travailleuses et travailleurs du communautaire ont un diplôme d'études collégiales ou universitaires.

Les conséquences du désengagement de l'État à l'égard des services publics et des programmes sociaux

Les groupes communautaires le constatent de jour en jour sur le terrain : la population a fait les frais et continue de subir les conséquences désastreuses des mesures d'austérité, des coupes dans les services publics et l'amenuisement de nos programmes sociaux. Partout à travers la province, les groupes observent des reculs au niveau de l'exercice des droits fondamentaux et sociaux. Ils notent aussi une hausse des situations de vulnérabilité et de marginalité, dans lesquelles sont plongées et maintenues de plus en plus de personnes. Les plus vulnérables, en particulier, continuent de s'appauvrir et sont de plus en plus isolées. Ces personnes se réunissent autour des groupes d'action communautaire autonome pour y trouver entraide et solidarité, mais également pour se donner une voix afin de réclamer le respect de leurs droits. Mais le sous-financement chronique des organismes les empêche de réaliser pleinement leur mission et de faire face aux besoins et aux demandes croissantes, causées par la dégradation des services publics et des programmes sociaux.

Recommandations de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*

Dans le même esprit que celui qui a inspiré la Politique, les organismes unis dans la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* demandent aujourd'hui au gouvernement d'**assumer pleinement les engagements, contenus dans Politique, envers le mouvement communautaire autonome.**

Pour ce faire, nous réclamons les mesures suivantes :

Financement

1. Augmenter à un niveau suffisant le financement à la mission globale de l'ensemble des groupes communautaires

La politique de reconnaissance de l'action communautaire reconnaît formellement la contribution de l'action communautaire à la société québécoise. Le gouvernement reconnaît notamment notre contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté ainsi que l'importance de la défense collective des droits. Il s'engageait alors à financer la mission des organismes d'action communautaire autonome et à faire en sorte que sa politique soit respectée dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Les 4000 groupes d'action communautaire autonome ont besoin d'un total de **460 millions de dollars de plus par année pour financer adéquatement la réalisation de leur mission globale. La campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame que ces sommes soient investies d'ici le dernier budget du mandat du gouvernement actuel en 2022.**

Ce montant inclut les revendications financières de l'ensemble des secteurs du mouvement de l'action communautaire autonome, ainsi que des sommes pour les organismes en attente d'un premier financement.

2. Indexer annuellement le financement à la mission globale sur la base des coûts de fonctionnement des groupes

Nous demandons au gouvernement de faire en sorte que tous les financements à la mission des organismes communautaires autonomes soient **indexés annuellement à hauteur de 3,25 %**.

L'absence d'indexation, ou l'insuffisance de celle-ci (lorsqu'elle est calculée sur la base de l'IPC, l'Indice des prix à la consommation) appauvrit les groupes un peu plus chaque année, puisqu'ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses (loyer, électricité, etc.).

Nous rappelons que l'IPC est une mesure de la variation des coûts des biens et des services, liée aux revenus et dépenses des personnes, en tant que consommatrices. Utiliser l'IPC pour indexer les subventions d'organismes communautaires n'est pas adapté à l'augmentation de l'ensemble des coûts qu'ils doivent assumer, car un groupe n'est pas un consommateur. En outre, étant un employeur, il doit assumer des charges sociales et respecter des contrats de travail. Par exemple, hausser un salaire de 2 % coûte, à l'employeur, un montant plus élevé que la valeur de ce 2 %, car l'augmentation des charges sociales s'ajoute à ce montant. Aussi, la location d'un local n'est pas soumise aux règles d'un bail résidentiel, mais au marché locatif commercial. Ce type d'obligation s'appelle des coûts de fonctionnement (ou d'opération, ou encore "coûts de système", comme c'est nommé dans les réseaux publics). Leurs augmentations ne se calculent pas du tout comme l'IPC.

À noter que le gouvernement tient déjà compte de l'augmentation des coûts de système pour indexer ses propres budgets de fonctionnement. La valeur de l'augmentation de ces coûts est d'environ 3,25 % par année. Par comparaison, les groupes communautaires dont le financement est indexé reçoivent rarement au-delà de 1 %. De surcroît, la manière d'appliquer l'indexation est déterminée de manière arbitraire selon les ministères, et souvent sans transparence. Et encore, nous rappelons que tous les financements à la mission ne sont pas systématiquement indexés.

Ce double standard de la part de l'État – aucune indexation ou l'IPC pour certains groupes et les coûts de système pour le réseau – n'est pas acceptable. De plus, c'est le gouvernement qui décide de la manière d'appliquer l'IPC (totalement ou en partie, le choix du mois de référence, etc.).

Rappelons que l'indexation permet uniquement de maintenir le pouvoir d'achat, de suivre l'augmentation des coûts à assumer. Ainsi, obtenir l'indexation des subventions ne permet que de poursuivre le travail actuellement fait. L'indexation n'est donc pas une augmentation. Pour développer des projets, embaucher une personne supplémentaire, réaliser des nouvelles activités... c'est une augmentation du financement à la mission que ça prend !

Autonomie

3. Veiller au respect de l'autonomie des groupes communautaires autonomes par tous les paliers gouvernementaux

Les groupes d'action communautaire autonome sont issus directement des besoins et de la volonté de la population. C'est pour et avec elle qu'ils travaillent à une transformation sociale en profondeur, que ce soit par l'amélioration des conditions de vie, la défense des droits humains, l'éducation populaire ou l'expression de la citoyenneté.

Le gouvernement mentionne souvent l'importance de l'action communautaire autonome, mais on sent bien qu'il s'intéresse surtout aux services qui s'y donnent. Face à son propre désengagement social, l'État s'en remet de plus en plus aux organismes communautaires pour offrir des services à la population.

Or, les organismes communautaires n'ont pas pour fonction de pallier au désengagement de l'État, ni de servir de sous-traitants à moindre coût. L'action communautaire autonome, c'est beaucoup plus que des services et son objectif n'est surtout pas de remplacer les services publics. La *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*, adoptée en 2001, reconnaît que nous sommes des organismes autonomes et libres de déterminer nos missions, nos approches et nos

activités. Entre autres, cela permet aux organismes d'être des lieux d'expertises développées *par et pour* les communautés.

Près de vingt ans plus tard, de nombreux ministères n'appliquent pas cette politique et le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut pour qu'elle soit respectée. L'autonomie des groupes est trop fréquemment menacée, tant par des pratiques administratives abusives que des changements juridiques proposés, contre lesquels il faut souvent intervenir et se mobiliser.

Nous souhaitons rappeler au gouvernement que le respect de l'autonomie est l'un des fondements premiers de la Politique gouvernementale. Le gouvernement doit donc veiller à ce que tous les ministères et organismes gouvernementaux respectent pleinement l'autonomie des groupes, en plus de mettre en place et maintenir des programmes de financement à la mission pour les organismes communautaires autonomes.

4. Veiller au respect de la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*

Considérant que la Politique n'est pas prescriptive, le MTESS, qui est responsable de son application, ne dispose pas des mécanismes nécessaires lui permettant de la faire appliquer. Le prochain PAGAC doit mettre en place des mesures concrètes assurant que tous les ministères et organismes gouvernementaux respectent pleinement l'autonomie des groupes, en plus de mettre en place et maintenir des programmes de financement à la mission pour les organismes communautaires autonomes.

C'est pourquoi nous réclamons que le gouvernement rende prescriptive la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire* afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités.

Justice sociale

5. Respect des obligations face aux droits humains par un réinvestissement majeur dans les services publics et les programmes sociaux

Les impacts du désengagement de l'État, de son abandon des services publics et des programmes sociaux, sont régulièrement démontrés, que ce soit par des institutions (Protectrice du citoyen, Commissaire à la santé et au bien-être, Vérificateur général du Québec, etc.) ou par les mouvements sociaux et le milieu de la recherche (L'R des centres de femmes, Ligue des droits et libertés, MÉPACQ, Coalition Main Rouge, IRIS, etc.).

C'est la population qui paie le prix de la réduction des budgets, du manque d'accès aux services et aux programmes sociaux et de la privatisation des services publics, et en particulier les groupes les plus vulnérables (personnes plus pauvres, personnes âgées vivant seules, celles vivant avec un handicap sévère, celles au prise avec une maladie chronique, etc.). Les mesures d'austérité budgétaire et le désengagement de l'État les privent d'accès à des services et du soutien essentiels, fragilisent la population et accentuent les inégalités sociales et économiques, en plus d'être une atteinte directe à leurs droits sociaux. Ces reculs viennent en contradiction avec les obligations de l'État en matière de droits humains contenues dans les chartes québécoise et canadienne, ainsi que dans la Déclaration universelle, les pactes et les conventions internationales de droits humains.

Rappelons-le, aucune baisse d'impôts de quelques dizaines ou centaines de dollars par année ne remplace le manque de services auxquels la population a besoin pour vivre dignement : soutien à domicile, éducation de qualité dans un environnement sécuritaire et sain, accès à des soins de santé gratuits et efficaces, accès à un logement décent, à des protections sociales en cas de besoin, etc.

Pour toutes ces raisons, les groupes d'action communautaire autonome réclament non seulement les ressources requises pour accomplir leur mission, mais aussi que **le gouvernement applique les obligations de l'État face aux droits humains dans toutes ses actions, politiques et programmes.** Nous rappelons qu'en vertu de ses

obligations de droits humains, le gouvernement doit voir à la pleine réalisation des droits, dont les droits à la santé, à l'éducation, à des protections sociales, à un logement décent, à une alimentation saine et suffisante, etc. Et ce, au maximum des ressources disponibles. Les réinvestissements au budget de 2019 dans certains programmes sociaux et services publics sont loin d'être à la hauteur des besoins rencontrés sur le terrain.

Dans le contexte actuel de pleine croissance économique et de surplus budgétaires faramineux - lesquels sont encore prévus pour plusieurs années - il n'y a aucune raison, pour le gouvernement, de ne pas réinvestir massivement dans les services publics et des programmes sociaux, en vue de les rendre davantage disponibles, accessibles et de qualité.

Cela signifie, entre autres, de réinvestir en priorité dans les secteurs ayant été charcutés par les années d'austérité budgétaire, et de cesser de multiplier l'implantation de modèles technocratiques de gestion managériale froide et inhumaine, qui ont conduit à des dysfonctionnements structurels dramatiques dans les institutions publiques composant notre filet social.

Enfin, il importe de souligner que l'actuelle crise climatique risque d'impacter davantage les personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité. Nous rejetons l'idée d'une transition écologique néolibérale qui profiterait aux riches, au détriment des plus pauvres. Nous pensons que toute transition devra absolument se faire dans une perspective de justice sociale et dans le respect des droits humains. Dans ce contexte, il est urgent que le gouvernement entame un virage radical et mette en place une série d'actions structurantes pour réaliser la justice sociale et réduire les inégalités.

Conclusion

Dans un souci de cohérence gouvernementale, nous souhaitons souligner que de rehausser le financement à la mission des groupes sans réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux (ou pire encore, d'aller vers des coupes), est une aberration. Nous ne saurions trop le répéter : les groupes d'action communautaire autonome ne sont pas destinés à se substituer à l'État et ses obligations de fournir des services essentiels et des programmes sociaux, en particulier aux plus vulnérables. L'action communautaire autonome est une force démocratique essentielle dans notre société. Le gouvernement doit absolument prendre ses responsabilités vis-à-vis l'égalité et la justice sociale, pour que les groupes communautaires puissent continuer à faire ce qu'ils font de mieux : réaliser leurs missions et ainsi continuer à être des lieux d'innovations sociales et de participation citoyenne et démocratique.

Pour conclure, nous appelons le gouvernement à répondre aux demandes de l'ensemble des groupes et secteurs de l'ACA qui ont participé à l'exercice de consultation : la richesse des multiples expertises composant les organismes d'action communautaire autonome est source de propositions importantes pour rendre le milieu communautaire plus fort, solidaire, inclusif et écologique.

Les organismes impliqués dans la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* mèneront des mobilisations actives dans les prochaines années pour s'assurer que leurs revendications soient pleinement réalisées.

ANNEXE

Liste des membres du comité de coordination de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*

Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC)